

ITH/18/NGO/2 Paris, le 6 septembre 2018 Original : anglais

Réflexion sur le rôle des organisations non gouvernementales accréditées dans le cadre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

7 septembre au 19 octobre 2018

Questionnaire pour les États parties et les ONG accréditées

Vous êtes cordialement invités à remplir le questionnaire ci-dessous au plus tard le **19 octobre 2018**, afin que le Secrétariat recueille les données initiales avant la treizième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en novembre-décembre 2018. Veuillez fournir des suggestions et commentaires concrets et spécifiques et éviter les déclarations générales. Plus d'informations concernant le processus de réflexion sont disponibles dans le document ITH/18/NGO/1.

La section A porte sur l'expérience des ONG accréditées avec le système d'accréditation actuel et cible donc spécifiquement les ONG. Les sections B, C, D, E et F comprennent des questions pour les États parties et les ONG accréditées.

Le questionnaire est à remplir en ligne à l'adresse suivante : https://rebrand.ly/ong-reflexion

Pour toute question concernant cette consultation électronique ou le processus de réflexion, prière de contacter le Secrétariat à l'adresse suivante: <u>ich-ngo @unesco.org</u>.

ONG accréditée □	État partie □			
Nom de l'ONG accréditée:	Nom de l'État partie:			
Numéro de référence (pour les ONG):				
Année d'accréditation (pour les ONG) :				
Nom et titre de la personne contact désignée:	Nom et titre de la personne contact désignée:			
Adresse électronique de la personne à contacter:	Adresse électronique de la personne à contacter:			

Section A. Partage d'expériences sur le système actuel d'accréditation des ONG (pour les ONG seulement)

1.		s principales raisor a Convention ?	ns qui ont motivé votre (ONG à demander l'accréditation
2.	Depuis l'accré votre travail ?	ditation de votre o	rganisation, le systèm	e d'accréditation a-t-il soutenu
	Oui 🗆	Plutôt oui □	Plutôt non □	Non □
3.	A-t-il soutenu v	otre travail de la m	anière dont vous l'atter	ndiez ?
	Oui 🗆 Non 🗆]		
4.		z que le système d cela a été réalisé.		tre travail, veuillez expliquer de
5.	Votre organisa	tion participe-t-elle	activement au Forum o	des ONG-PCI ?
	Oui 🗆	Plutôt oui □	Plutôt non □	Non □
6.	Forum des ON	IG du PCI. Si votr e les principales ra	e organisation n'a pas	écifiquement impliquée dans le été impliquée dans le Forum, votre organisation ne s'est pas
7.		s principaux défis I patrimoine vivant		e ONG dans ses activités de
Section B. Identifier les fonctions consultatives potentielles des ONG au niveau international (pour les États parties et les ONG).				

8. Outre la participation aux travaux de l'Organe d'évaluation, quel(s) rôle(s) pourraient jouer les ONG accréditées dans la mise en œuvre de la Convention au niveau international ? Veuillez être aussi précis que possible.

Section C. Identifier les fonctions consultatives potentielles des ONG au niveau national (pour les États parties et les ONG).

9. Comment le système d'accréditation des ONG peut-il soutenir le travail effectué par les ONG dans la mise en œuvre de la Convention au niveau national ? Veuillez être aussi précis que possible.

Section D.	Redéfinir I	e système	d'accréditation	des ONG	(pour le	s États	parties	et les
ONG)								

10.	Le système ac	e système actuel d'accréditation des ONG est-il adéquat ?			
	Oui 🗆	Plutôt oui □	Plutôt non □	Non □	
11.		tez proposer des mod gestions spécifiques.		actuel d'accréditation, veuillez	
12.		accréditation actuels s) sont-ils pertinents e		earagraphe 91 des Directives	
	Oui 🗆	Plutôt oui □	Plutôt non □	Non □	
13.			lifications aux critères es suggestions spécific	actuels ou proposer l'ajout de ques.	
14.	relations avec l		phe 94 des Directives o	s ONG accréditées et de leurs opérationnelles), que faudrait-	
15.		ıres spécifiques dev équilibrée des ONG a		our assurer une répartition	
16.	Le système d'a des ONG ?	accréditation devrait-il	tenir compte de la disp	parité de taille et de capacités	
	Oui 🗆 Non 🗆				
17.		d'accréditation devrait quelle manière pourra		parité de taille et de capacités	
18.	La Convention	devrait-elle prévoir di	ifférents types d'accré	ditation pour les ONG?	
	Oui 🗆 Non 🗆				

- 19. Si la Convention prévoyait différents types d'accréditation, quels critères devraient définir ces différents types?
- 20. Si la Convention prévoyait différents types d'accréditation, quelle entité devrait gérer chaque type d'accréditation ?

Section E. Définir le rôle du Forum des ONG-PCI (pour les États parties et les ONG)

21. Quelles devraient être les fonctions du Forum des ONG-PCI ? Voyez-vous des développements possibles ou souhaitables pour le Forum des ONG-PCI ?

Section F. Autres questions (pour les États parties et les ONG)

22. Quelles autres suggestions aimeriez-vous faire?